

Solidarité – Agents pénitenciers

Devant les nombreuses demandes de solidarité, nous vous communiquons ci-après les coordonnées bancaires où vos dons en faveur du personnel pénitentiaire en grève depuis de nombreux jours peuvent être versés :

IBAN : BE78 8776 5887 0186 - ACOD-CGSP

BIC: BNAGBEBB

Communication : solidarité agents pénitenciers.

D'ores et déjà nous vous remercions chaleureusement pour votre geste.



DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Horaire d'été

Du 4 juillet au 26 août 2016 inclus, nos locaux sis place Verte 15 à 7500 Tournai seront accessibles :

- de 8h à 15h du lundi au jeudi,
- de 8h à 12h le vendredi.

Avant tout déplacement, veuillez prendre contact au 069/22 61 51 afin de savoir si votre responsable de secteur est présent.

Voyage au Luxembourg

L'Amicale des Pensionnés organise un voyage au Luxembourg les **24 et 25 août** 2016.

Visites du château de Viander - repas à Echternach et visite guidée - nuit à l'hôtel et petit déjeuner - visite et dégustation aux caves B. Massart - visite de la serre aux papillons - déjeuner croisière sur la Moselle - visite en petit train de Luxembourg.

Prix : 215 €/pers. pour nos affiliés (230 €/sympathisants).

Inscriptions pour le **15 juillet** au plus tard.

Renseignements complémentaires sur demande à la régionale le lundi matin et le mardi après-midi de 14h à 16h.

Primes syndicales

Rappel – Demande duplicatas 2015 !

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata, même si votre formulaire a été égaré, si vous ne l'avez jamais reçu ou s'il contient des erreurs structurelles. Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse sec.asbl-vzw@cgspacod.be). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2015 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

Les dividendes des actionnaires augmentent et la fraude et l'évasion fiscales se généralise



Pourtant le gouvernement :

- bloque les salaires ;
- flexibilise le marché du travail ;
- porte la pension à 67 ans ;
- coupe dans notre sécurité sociale et nos services publics

Des alternatives existent pour une société juste et solidaire !

- La réduction collective du temps de travail avec maintien des salaires et embauches compensatoires
- L'indexation automatique des salaires et des allocations sociales
- Une imposition globalisée de tous les revenus
- Des investissements au niveau des emplois et des infrastructures pour des services publics forts et de qualité accessibles à tous !

Planc d'actions

- Jeudi 29/09/2016 : Manifestation fédérale interpro en front commun
- Vendredi 7/10/2016 : Grève générale en front commun

Un Congrès, une motion, un combat !

C'est avec ces trois mots que l'on pourrait résumer le Congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP qui s'est déroulé les 25 et 26 mai derniers à Pont-à-Lesse.

Les congressistes ont fait le bilan de la situation économique et sociale de ce pays depuis l'arrivée du gouvernement De Wever-Michel : ils en ont conclu que la mobilisation générale avec des actions plus dures devait être décrétée.

C'est pourquoi, une motion de l'IRW-CGSP a appelé tous les travailleurs à poursuivre les actions au-delà du 31 mai, date de la grève générale des services publics ; celles-ci se sont poursuivies et les camarades qui ont répondu à cet appel doivent en être remerciés.

Il nous faut maintenant tirer le bilan de ces actions et de la manière dont elles ont été menées et ce, dans le but d'être plus efficaces à l'avenir car notre combat est loin d'être terminé.

En effet, ce n'est pas seulement pour la défense de nos acquis (conditions de travail, statut...) que nous nous battons, mais c'est aussi et surtout pour la préservation d'un modèle de société où les services publics assurent par leur rôle redistributeur des richesses, une cohésion sociale importante en mettant l'égalité au centre de leur préoccupation.

Camarades, ce modèle de société, le gouvernement fédéral des droites qui sévit depuis près de deux ans dans notre pays, a décidé qu'il était devenu obsolète et qu'il était temps, voire « inéluctable », d'appliquer de pseudo remèdes dictés par une doctrine ultralibérale.

Les conséquences de cette politique sont déjà là avec une régression sociale sans précédent (exclusion des chômeurs, saut d'index, report de l'âge légal de la pension, projet de loi sur le temps de travail, coupes sombres dans les dépenses publiques...) que ce gouvernement tente de nous masquer en parlant plutôt de « modernisation ».

Et sous couvert de cette « modernisation », on assiste en fait à la remise en cause systématique et à l'enterrement pur et simple des acquis engrangés de haute lutte par les travailleurs : les soins de santé, la sécurité sociale, la sécurité de l'emploi, les services publics. En bref, tout ce qui constitue les fondements d'une collectivité unie, solidaire et fraternelle se trouve attaqué au bulldozer sans pratiquement aucune concertation sociale digne de ce nom.

Ils nous disent qu'il faut rationaliser, être plus efficace, faire mieux avec moins. Foutaises ! Leur seul but est de faire des économies et surtout de désengager l'État. Et comment s'y prennent-ils ? En faisant payer une nouvelle fois les plus fragiles et en tentant de leur faire comprendre que la précarité est à présent un mal nécessaire.

Ce n'est pas une modernisation qui nous est appliquée ni même un plan de rigueur, mais une véritable marche arrière, voulue et organisée, dont on ne peut imaginer jusqu'où elle nous conduira avec pour nous, syndicalistes, cette question en filigrane : **quelle société voulons-nous laisser demain à nos enfants ?**

Une société solidaire avec un État responsable s'appuyant sur une démocratie à toute épreuve ou un système individualiste à l'américaine qui exclut les pauvres et oblige les vieux à travailler jusqu'à leur dernier souffle ?

Pour nous, hommes et femmes de gauche, la question ne se pose même pas ; c'est pourquoi, camarades, la lutte que nous avons appelée de tous nos vœux lors du congrès DOIT se poursuivre. Il faudra s'organiser mais aussi convaincre ceux qui doutent encore de la légitimité de notre combat.

Il faudra rappeler sans cesse que nous luttons pour un projet de société, et non, comme le prétend faussement le chef de la N-VA, pour faire le jeu de l'un ou l'autre parti politique. Ce sont des valeurs et des principes qui guident nos actions et non des enjeux basement politiques ou communautaires.

Puisque nous avons pris conscience des dangers qui pèsent sur notre modèle social, nous sommes décidés à ne rien lâcher. « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent » disait Camus, le temps est venu de tout donner pour faire comprendre à ce Gouvernement qu'il n'est pas le nôtre.

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Congrès statutaire de l'IRW-CGSP : l'IRW en ordre de marche !

Ces mercredi 25 et jeudi 26 mai, l'IRW-CGSP a tenu son congrès statutaire au Castel de Pont-à-Lesse.

Le Congrès de l'Interrégionale wallonne de la CGSP se tient à un moment charnière. Alors que le gouvernement libéral de Charles Michel fait le forcing contre les services publics et déploie son arsenal législatif contre les travailleurs, alors que nos camarades agents pénitentiaires en sont déjà pratiquement à un mois de grève, le Congrès a pris la mesure de l'évènement. Tout en renouvelant ses instances, il se pose également en fer de lance de la résistance à l'austérité qui étend sur l'ensemble des travailleurs le voile épais des mauvais jours.

Réuni sous la présidence du Camarade Roland Vansainge, le Congrès a procédé au renouvellement de ses instances et a élu un nouveau Secrétaire général en la personne du Camarade Patrick Lebrun, présenté par le secteur AMiO.

C'est pratiquement l'ensemble du Secrétariat wallon qui cède sa place à une nouvelle équipe.

Secrétaire général IRW-CGSP : Patrick Lebrun

Secrétaire général adjoint : Laurent Pirnay

Secrétariat permanent : Président fédéral, Michel Meyer

Président IRW-CGSP : Daniel Verdebout

Vice-président IRW-CGSP : Joël Thône

Vice-président IRW-CGSP : Étienne Libert

Notons également que le Congrès a procédé à l'élection des quatre vérificateurs aux comptes wallons, à savoir les cdes Béatrice Delestienne, Stephan Thoumsin, Alphonse Vandembroucke et Gilbert Larbuisson.

La Cde Josiane Dekoker a été élue au mandat de vérificateur wallon aux comptes fédéraux.

Parce qu'on en a marre !

Pas de répit ! L'heure est à l'action. Le Congrès a décidé de répondre de manière forte et rapide aux demandes des congressistes et aux attentes de nos affiliés. Parce qu'on en a marre de voir la destruction systématique de nos services publics ! Marre de l'appauvrissement généralisé d'une large partie de la population. Marre de se faire voler nos vies au travers d'une augmentation du temps de travail. Marre de voir le racisme et le rejet de l'autre devenir des éléments d'une stratégie politique !

Voilà près de deux ans que le gouvernement ignore nos revendications et refuse toute véritable concertation. Voilà pourquoi nous avons agi le 31 mai dernier afin de défendre les agents des services publics, la qualité et la pérennité des services rendus à la population.

D'avantage, dans le droit fil de ses décisions de congrès et en s'appuyant tant sur le Plan d'action de la FGTB que sur le préavis de grève à durée indéterminée déposé par la CGSP fédérale le 22 février, le Congrès appelle l'ensemble des secteurs et intersectorielles de l'IRW à entrer en actions continues ; le 31 mai 2016 étant le premier jour d'une grève pour en finir avec ce Gouvernement.

C'est donc avec une nouvelle équipe et des résolutions de combat que l'IRW a décidé de poursuivre les actions au-delà de la grève du 31 mai 2016.





Résolutions prises par le Congrès statutaire de l'IRW-CGSP ces 25 et 26 mai 2016

MOTION DU CONGRÈS DE L'IRW-CGSP 25 et 26 mai 2016

Réuni ce 26 mai 2016 en Congrès, l'Interrégionale wallonne de la CGSP a analysé la situation sociale.

Confrontés aux nombreuses attaques contre les services publics, tant de la part du Gouvernement fédéral que des dirigeants responsables des entreprises publiques.

Confrontés aux non-réponses du Gouvernement fédéral quant aux revendications syndicales.

L'ensemble des secteurs et intersectorielles de l'IRW ont décidé d'entrer en actions continues.

Complémentairement aux plans d'actions de la FGTB fédérale et de la CGSP fédérale.

S'appuyant sur le préavis de grève à durée indéterminée déposé le 22 février 2016 par la CGSP/ACOD, tout type d'actions sera couvert.

Chaque secteur appelle ses affiliés à répondre au mot d'ordre dans les prochains jours. Le 31 mai 2016 étant le premier jour d'une grève pour en finir avec ce Gouvernement. Tous mouvements et actions qui se poursuivront après cette date seront couverts.

L'IRW-CGSP appelle tous les travailleurs du privé à se joindre aux actions pour soutenir la défense du seul secteur redistributeur des richesses produites dans ce pays.

MOTION SUR L'ACTION SYNDICALE DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR ADMI

Force est de constater que, depuis plusieurs mois, les échos sur les actions syndicales dévoilent un certain malaise au sein de nos militants. Il y a un sentiment de plus en plus croissant d'une distance entre les réalités et attentes du terrain et les décisions prises par les instances syndicales.

Le premier constat est un manque clair d'objectif politique. Quel est l'objectif final des actions et plans d'actions mis et à mettre en place. Il est impératif que les militants sachent pour quelles raisons ils sont mobilisés : faire tomber le gouvernement, empêcher la mise en place des politiques de celui-ci ou négocier celles-ci.

Le second constat est le sentiment de perte d'unité dans le discours. Il est évident qu'on ne peut être tous en phase avec des positions décidées. Mais les divergences d'idées ne peuvent apparaître que dans les instances où les débats ont lieu. Une fois une décision prise par cette instance, c'est tous ensemble que nous devons porter celle-ci auprès des militants, des citoyens et des autorités politiques. Ce n'est que par le biais de cette cohésion interne que le message pourra être porté haut et fort.

Ensuite, vient le rôle crucial de la façon de faire passer le message. Notre organisation syndicale a été la cible de commentaires scandaleux, relayés par une presse à la solde du pouvoir en place et des patrons. Lors de chacune de nos actions, la population n'a eu aucun relais sur les revendications qui ont mené aux actions. Le traitement de l'information par la presse audiovisuelle et écrite, tant dans ses éditions numériques que dans ses éditions papier, est clairement antisyndicale. Il est donc primordial de mettre en place une stratégie de communication pour contrer cette presse et d'insister encore plus sur les raisons de notre colère : expliquer les causes de la grève et pas l'action de grève elle-même.

Enfin le dernier constat porte sur l'action à proprement parler et son organisation.

Les plans d'actions mis en place ces derniers mois ont provoqué un sentiment de démobilité de beaucoup de nos militants. Rassembler plus de 100 000 personnes dans les rues de la capitale est certes un succès en soi et un signal fort, mais le gouvernement fédéral y est cependant resté sourd. Nous revendiquons des actions plus fortes avec des

opérations ciblées sur les membres du gouvernement au minimum, jusqu'à la grève au finish.

Sur la mise en place des actions, la communication des décisions prises par les instances doit être plus rapide. Trop souvent les informations, tracts et affiches sont distribués tardivement, ce qui empêche une mobilisation encore plus forte de nos militants.

Il convient également d'évaluer les actions tant sur la réussite de la mobilisation, que sur les résultats obtenus.

À cette fin nous proposons qu'un groupe de travail « action syndicale » soit mis en place dans les structures afin de faire aux instances décisionnelles des propositions concrètes et ambitieuses sur base des objectifs que celles-ci lui auront donné.

En conclusion, il est indispensable qu'une cohésion et une coordination intersectorielle et interprofessionnelle soient mises en place de façon optimale afin de renforcer le lien entre les militants/délégués de terrain et les instances syndicales, mais également entre les Secteurs et Centrales syndicales.

Il y va, tant de la réussite de nos actions, que de la pérennité de notre organisation.

MOTION SUR LE DROIT DE GRÈVE DÉPOSÉE PAR LE SECTEUR AMiO

Notre vision du droit syndical

L'IRW-CGSP veut le respect de la négociation et de la concertation dans tous les niveaux de pouvoirs, ce qui implique qu'aucune décision ne pourrait être prise de façon unilatérale. Les différents comités de négociation ou de concertation doivent rester les seules instances décisionnelles et juridictionnelles.

L'exercice du droit de grève

Force est de constater que, depuis un certain temps, de nombreuses attaques visant à restreindre et entraver le droit de grève se développent. Tous les moyens sont bons actuellement pour porter atteinte à notre crédibilité et à la force syndicale que nous constituons lorsque nous sommes en nombre dans les rues (médiatisation de débordements et manipulation des messages qu'on tente de faire passer avec pour conséquence le détournement de l'opinion publique, renforcement de l'individualisme, utilisation de l'outil judiciaire contre les délégués, appels aux huissiers sur les piquets de grève...). Heureusement, certaines attaques ont pu être combattues comme par exemple lors des grèves à l'Athénée royal d'Uccle I. La volonté du Bourgmestre était d'empêcher purement et simplement le mouvement. Nous avons alors saisi le Conseil d'État selon la procédure d'extrême urgence visant

la suspension de l'exécution de la décision du Bourgmestre d'interdiction de manifester face à l'école, sur le trottoir.

L'arrêt du Conseil d'État, appelé arrêt Minet du 22 avril 2011, a cassé cette décision.

Nous devons combattre toute forme de réduction unilatérale du droit de grève.

Le gouvernement fédéral, dans sa feuille de route, demande l'instauration du service garanti (dit aussi service minimum), notamment au sein de la SNCB et des prisons.

Nous devons également nous rendre à l'évidence... Au sein même de notre structure, nous manquons de cohérence et d'une vision stratégique globale. Ce qui nuit à nos actions, à notre crédibilité et qui, in fine, sert à alimenter l'atteinte au droit de grève.

L'IRW-CGSP :

- **Demande plus de dialogue et de solidarité** entre les secteurs de la CGSP-ACOD et de la FGFB-ABVV pour renforcer notre cohésion et notre pouvoir de persuasion dans nos actions. Notre crédibilité en dépend !
- **Refuse tout service minimum/garanti** qui n'a pas été négocié par consensus. Par principe, la CGSP AMiO s'oppose totalement à la mise en place de services minimum/garanti. Toutefois, elle pourrait accepter de rentrer en négociation pour les structures nécessitant la garantie de la sécurité des personnes. In fine, si aucun consensus n'est dégagé dans le cadre d'une négociation, le système ne sera pas mis en place de force ! Actuellement, la CGSP AMiO ne voit pas quels secteurs autres que ceux déjà inscrits dans ce système qui pourraient être concernés par un service minimum/garanti.
- **Refuse le recours à de nouvelles méthodes d'organisation du travail** mises en place telles que, par exemple, le télétravail. Les conditions d'application ne doivent pas permettre à l'employeur de contourner les actions syndicales. À titre d'exemple, la circulaire de l'administration régionale prévoit que le télétravail s'applique à un ou plusieurs jours fixés en accord avec le travailleur. Il n'est donc pas possible d'en changer pour tenter d'entraver le mouvement. Au fédéral, le télétravail fonctionne à la carte. Il est donc très facile de contourner les mouvements en plaçant les travailleurs en télétravail le jour du mouvement. Nous disons « NON » au télétravail déguisé.
- Propose une réflexion aux hautes instances syndicales quant à une **revalorisation des indemnités de grève** afin d'amortir l'augmentation du coût de la vie et ainsi réduire la perte financière d'une journée de grève.

CETA : l'urgence de la riposte

Le CETA (acronyme de Comprehensive Economic and Trade Agreement) est l'accord de libre-échange négocié entre l'Union européenne et le Canada. Il fait partie de la nouvelle génération d'accords de libre-échange de grande envergure, au même titre que le TTIP (UE-USA, toujours en négociation), le TPP (accord de partenariat transpacifique, conclu en 2015) et le TISA (Accord sur le commerce des services, toujours en négociation également). Ces traités ont pour point commun qu'ils désinvestissent l'État de droit pour accorder les pleins pouvoirs aux multinationales.

Le CETA, dont le texte a été clôturé en 2015, **doit être approuvé par le Conseil européen en octobre 2016**, et ratifié ensuite par le Parlement européen en fin d'année. Cet accord comporte exactement les mêmes dangers que le TTIP, dont il est en quelque sorte le « cheval de Troie ».

Si le CETA venait à être ratifié, cela aurait un impact extrêmement destructeur sur tous les aspects de la vie, impact qui découlerait d'une nouvelle organisation de la société basée sur une course au moins-disant social, environnemental et fiscal.¹

Le CETA aurait en effet des conséquences dévastatrices, entre autres :

- **sur la démocratie**, en remettant en cause, via notamment une dérégulation systématique et instituée ainsi qu'un système d'arbitrage privé entre entreprises et États, la souveraineté décisionnelle des parlements et représentants politiques locaux élus.
- **sur les droits humains, les normes sociales et environnementales**, en misant sur une ouverture massive à la concurrence qui, sans aucune clause de protection contraignante, entraînera automatiquement un nivellement vers le bas de toute norme.
- **sur les pouvoirs locaux et régionaux**, notamment en dérégulant

au maximum l'accès aux marchés publics.

- **sur les services publics**, via les clauses de la « liste négative », de l'« effet de cliquet » et du « statu quo », qui rendent irréversibles toute ouverture à la libéralisation et empêchent la prise en compte par le public d'éventuels nouveaux besoins de services.
- **sur la souveraineté alimentaire**, en permettant l'abaissement des normes sanitaires et l'entrée massive sur le marché européen d'aliments et de semences transgéniques.
- **sur la régulation financière**, en augmentant les possibilités de concurrence fiscale et en empêchant toute capacité des États d'instaurer des normes régulatrices pour éviter de nouveaux crashes financiers.
- mais aussi sur l'emploi, la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée, l'agriculture locale, la culture, ...

Jusqu'à présent, le CETA ne fait pas l'objet d'une réelle opposition de la part de l'opinion publique ni des groupes progressistes au Parlement européen. La rai-

son en est que le Canada est perçu, dans l'imaginaire collectif, comme un pays sympathique, inoffensif, avec lequel il ne peut être dangereux de conclure un accord.

Or, tout sympathique que nous apparaisse le Canada, il s'agit ici de dénoncer les conséquences que ce traité aura à tous les niveaux de la société, tant sur les citoyens européens que canadiens. Par ailleurs, si le CETA est adopté, il ouvrira une voie royale au TTIP.

Des brèches existent

Le Parlement wallon et le Parlement bruxellois ont récemment voté une résolution actant leur refus de déléguer leur vote au gouvernement belge pour voter le CETA. **Cette prise de position**

est donnée en exemple dans tous les réseaux militants d'Europe, et elle n'a été possible que grâce à la mobilisation conjointe de tous les acteurs de la société civile, en ce compris les syndicats ! Les villes et provinces du Canada et d'Europe se prononcent par centaines contre cet accord. Dans une entrevue avec le Secrétaire général de la CES, la Ministre canadienne du commerce Chrystia Freeland a déclaré vouloir revoir certains aspects du traité, notamment en ce qui concerne l'indispensable protection des services publics, reconnaissant ainsi à demi-mot le danger qu'il représente.

Comment agir ?

L'urgence est d'empêcher la ratification du CETA par le Conseil en septembre prochain, en faisant en sorte qu'un maximum d'États membres s'oppose à celle-ci.

Comment faire ? En parler autour de soi, sensibiliser les camarades, collègues, amis ; contacter les relais politiques locaux ; diffuser massivement les campagnes et appels à l'action ; ...

Une série d'actions nationales, européennes et internationales sont prévues dès ce mois de juin.

Pour rester informé-e et actif-ve, **rendez-vous le 20 septembre à Bruxelles** pour une **manifestation nationale** contre le CETA, et sur le site www.cgspwallonne.be ou celui de la plateforme belge, regroupant notamment les principaux syndicats du pays, www.stopttip.be où sont disponibles toutes les informations concernant les moyens d'action disponibles.

Seule une mobilisation forte, sur tous les fronts, permettra de renverser la vapeur et d'empêcher que soient impunément bradés nos droits fondamentaux, nos services publics et notre démocratie.

1. Pour des explications détaillées du contenu de l'accord CETA et de ses enjeux, voir nos articles sur www.cgspwallonne.be

Élections sociales 2016 :

la FGTB se maintient et progresse dans le non-marchand

Le SPF Emploi a rendu publics les résultats provisoires des élections sociales 2016. Les résultats définitifs, quant à eux, seront connus en novembre.

La FGTB tient avant toute chose à remercier toutes celles et ceux qui lui ont fait confiance !

La FGTB s'engage auprès des travailleurs à défendre leurs conditions de travail tant au niveau salarial que du point de vue de la sécurité, de la santé, du bien-être et de l'équilibre vie privée-vie professionnelle.

Elle souhaite également témoigner de tout son soutien à ses délégués, anciens et nouveaux, qui vont être amenés à travailler dans un contexte politique, économique et social difficile.

La FGTB et ses délégués resteront une force de contre-propositions construc-

tives face à un patronat et un gouvernement qui entendent déconstruire toutes les conquêtes sociales des travailleurs au nom d'une austérité aveugle et injuste.

Une telle force est plus que jamais nécessaire.

Au vu des premiers chiffres globaux diffusés, on peut constater :

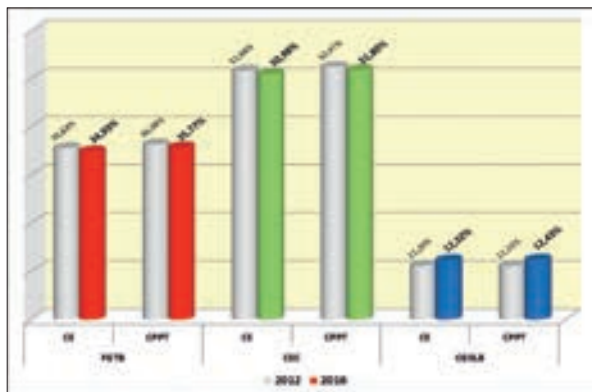
- une consolidation des résultats obtenus en 2012 tant au Conseil d'entreprise qu'au Comité pour la prévention et la protection au travail ;
- une nouvelle progression dans le non-marchand par rapport à 2012, ce qui conforte la FGTB comme représentant de tous les travailleurs. Cette progression se marque tant en Flandre, à Bruxelles qu'en Wallonie. Au Conseil d'entreprise mais aussi au Comité pour la prévention et la protection au travail (entreprise de 50

salariés). En voix et en sièges. Cette progression constitue indéniablement une belle victoire dans un secteur où la FGTB a longtemps été marginalisée ;

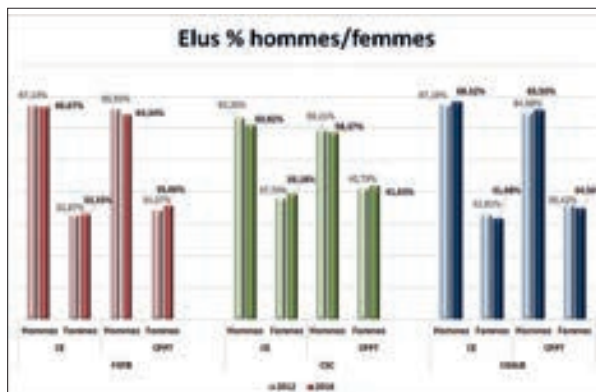
- une progression du nombre de femmes élues dans les CPPT des secteurs marchand et non-marchand. Cette meilleure représentation des femmes dans les organes de concertation entraînera des mesures plus justes et plus équilibrées en entreprises ;
- la FGTB reste le premier syndicat de Wallonie dans le secteur économique.

La FGTB et ses délégués resteront une force de contre-propositions constructives face à un patronat et un gouvernement qui entendent déconstruire toutes les conquêtes sociales des travailleurs au nom d'une austérité aveugle et injuste.

Une telle force est plus que jamais nécessaire.



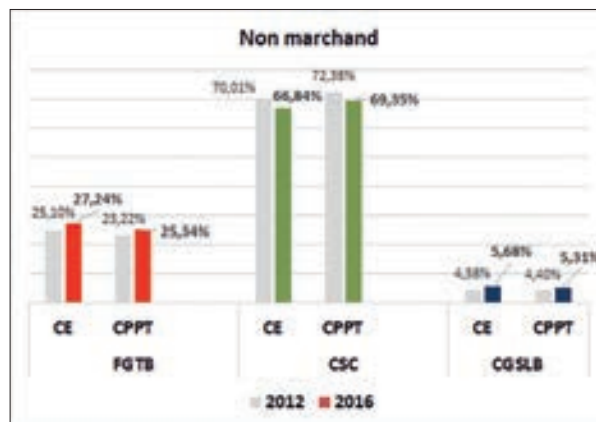
Résultats globaux en voix : le statut quo



On avance lentement mais sûrement: d'élection en élection le nombre de femmes élues progresse tant au CE qu'au CPPT



La FGTB reste le premier syndicat de Wallonie dans le secteur économique et progresse dans le non-marchand



Depuis plusieurs élections, la FGTB marque des points dans le non-marchand en Wallonie et en Flandre

Article paru dans *Syndicats* n° 10 du 27 mai 2016

Création d'une nouvelle agence Frontex : un déni des droits humains

Les députés européens s'apprêtent à voter pour la création d'une nouvelle agence Frontex : un déni des droits humains

Ce 30 mai, la Commission Libertés civiles, Justice et Affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen s'est prononcée en faveur du remplacement de Frontex par un corps de garde-frontières et de garde-côtes européen. Cette nouvelle agence sera une version renforcée de l'agence Frontex à l'abri de tout contrôle indépendant, sans mécanisme efficace permettant de mettre en cause sa responsabilité en cas de violation des droits humains, mais dotée de plus de pouvoirs.

La Commission LIBE a adopté une version du texte qui contribuera à renforcer une perception erronée de la migration comme menace à la sécurité, et qui se concentre uniquement sur le contrôle aux frontières et le non-franchissement des frontières. Cette version ignore les inquiétudes liées au respect des droits fondamentaux et à l'absence de mandat de sauvetage pour l'agence, et ne répond pas à l'urgence de la situation humanitaire aux frontières extérieures de l'Union européenne.

Frontex, borderline

Depuis 2004, l'agence Frontex qui coordonne la gestion du contrôle aux frontières extérieures de l'Union européenne, a vu ses compétences augmenter de façon constante, sans contrôle indépendant sur ses activités : déploiement de contingents d'action rapide (2007), administration du système de surveillance des frontières (2012), possibilité d'intercepter des personnes en mer et de les débarquer hors de l'UE (2014), multiplication du budget par 13 en dix ans.

Malgré les nombreuses critiques relatives aux risques de violations des droits, y compris celles émises par les Nations unies ou les instances européennes de défense des droits, l'UE maintient sa politique et assure à l'agence une impunité qui contraste avec sa croissante capacité d'action et de déploiement.

La création d'une « nouvelle » agence renforce cette logique sécuritaire, nourrie de moyens techniques quasi-militaires (satellites, radars, hélicoptères, drones), sans quasiment aucun contrôle. Une fois de plus, l'Europe se barricade et tente de mettre à distance celles et ceux qu'elle identifie à tort comme une menace : des hommes, des femmes et des enfants qui tentent de fuir la guerre, la persécution et la misère. Ceci est inacceptable pour les organisations membres de Frontexit qui demandent que l'agence, incompatible avec le respect des droits fondamentaux, ne soit pas renforcée mais supprimée.



Retour en force

Si le texte est approuvé, le règlement permettra probablement à l'agence d'organiser des opérations de retour forcé d'un État « tiers » vers un autre État « tiers », sans mettre en place les garanties nécessaires pour assurer le respect du principe de non-refoulement. Le vote imminent du laissez-passer européen, pensé pour accélérer les procédures de renvoi forcé, viendrait également aggraver cette situation.

Au-delà de son rôle central dans le domaine des retours forcés, la nouvelle agence verra également ses pouvoirs étendus dans celui de la collecte et du traitement des données personnelles des personnes migrantes, devenant ainsi un « hub » de données personnelles. En dépit de l'avertissement lancé par le Contrôleur européen de la protection des données, les députés vont probablement voter un texte qui permettra de traiter ces informations sans les garanties nécessaires en matière de protection des données.

Un vide juridique

En outre, le mécanisme de plainte proposé ne répond pas aux exigences d'indépendance et n'apporte pas de solution au problème structurel de non-responsabilité juridique de l'agence, déjà présent dans le mandat actuel de Frontex. Il semblerait que l'UE ne veuille pas régler le grave problème d'impunité – maintes fois dénoncé par la campagne Frontexit et par le Médiateur européen – en dépit de cas avérés de violations des droits humains pendant les opérations conduites par l'agence.

La Campagne Frontexit exhorte donc tous les eurodéputés à voter contre le nouveau règlement en commission et le 5 juillet en séance plénière : les migrants ne sont pas des menaces à la sécurité. Le cas échéant, l'Union européenne devrait établir une agence européenne de recherche et de sauvetage plutôt que de renforcer un appareil quasi-militaire qui met en danger les migrants et les réfugiés.

*Article mis en ligne sur le site du CNCD le 30 mai 2016
www.cncd.be*

Électricité : gardez un œil sur votre contrat !

D'année en année, parfois discrètement, parfois plus brutalement, votre facture d'énergie grossit. La libéralisation du secteur n'a pas tenu ses promesses en termes de prix bas, et il se peut que votre contrat avec votre fournisseur ne soit pas le plus avantageux. Il est donc essentiel de faire une mise à jour !

« Par rapport à 2007 (date de la libéralisation de l'énergie, ndlr), le prix final de l'électricité a augmenté en moyenne de 44,09 % pour un client domestique. En valeurs absolues, le prix facturé au consommateur résidentiel a augmenté, en moyenne, de 305,22 EUR/période (+60,87 %) en Flandre, de 213,44 EUR/période (+35,42 %) en Wallonie et de 110,07 EUR/période (+18,81 %) à Bruxelles. » C'est l'un des constats présentés dans l'étude sur « les composantes des prix de l'électricité et du gaz naturel, réalisée par la CREG (Commission de régulation de l'Électricité et du Gaz », en mars dernier.

Le SPF Économie mentionne quant à lui une brutale augmentation de 11,9 % entre 2014 et 2015 du prix de l'électricité. Il indique dans son rapport annuel qu'outre les coûts de distribution et de transport, « divers impôts et taxes exercent également une influence non négligeable sur l'évolution de ces prix (par exemple, la hausse de la TVA pour l'électricité depuis septembre 2015). » Le gouvernement Michel a en effet augmenté le pourcentage de TVA de 6 % à 21 % à compter de septembre 2015. Pour un ménage résidentiel moyen, la facture d'électricité augmente de ce fait d'un peu plus de 100 € par an (source : CREG).

La libéralisation du marché de l'énergie, couplée aux récentes décisions gouvernementales en matière de TVA ne sont donc pas favorables aux ménages. De même, la CREG mentionne que ce sont souvent les produits les plus chers les plus vendus. 63 % du marché de l'électricité est occupé par les offres les plus coûteuses. Les formules les moins chères ne représentent que 3 % de parts de marché.

Attention aux contrats dormants !

Mais de quoi s'agit-il ? Les contrats dits dormants sont ceux qui concernent les produits qui ne sont plus proposés aux nouveaux clients et n'apparaissent donc pas dans les résultats des simulateurs de prix. Il ne s'agit pas de cas isolés. De très nombreux consommateurs, peut-être vous ou vos proches, ont signé un contrat, en 2007 par exemple, avec un nouveau fournisseur d'énergie. Des années plus tard, le plan tarifaire en question a très probablement évolué, et n'est peut-être même plus disponible pour les nouveaux clients. Pourtant, il vous est toujours appliqué. Est-il encore avantageux ? Comment le savoir : en comparant votre produit (et fournisseur) avec les autres offres actuelles. Une démarche simple qui pourrait apporter son lot d'économies.

Il serait donc possible de réaliser des économies sans nécessairement changer de fournisseur, mais en changeant tout simplement de plan tarifaire. D'où la nécessité de bien connaître le marché et les offres actuelles, de rester vigilant et de mettre les mains dans le cambouis pour voir si l'on paie bien « le juste prix » pour son énergie.

Le CREG peut vous y aider, en mettant notamment à la disposition du consommateur son aperçu mensuel et semestriel des prix par fournisseur et par produit.

* Consulter toutes les publications de la CREG :
www.creg.be

Article paru dans syndicat
FGTB n°10 du 27 mai 2016

